

Développement local : des aménagements qui répondent aux enjeux énergie-déchets

Avec la mise en place du nouveau dispositif déchets, le Smictom affirme son intention de se placer dans une logique de gestion durable des déchets pour l'ensemble du territoire. Il mise sur des valeurs de qualité, de proximité et de performance. Il affiche également sa volonté de contribuer plus globalement aux enjeux locaux de développement durable (environnement, économie, social) à travers des aménagements destinés à renforcer l'intégration de sa politique.

C'est ainsi que sont nés plusieurs projets d'aménagement et de développement local, connexes au nouveau dispositif, initiés par le Smictom. Christian Leprêtre, vice-président du Smictom, nous parle par exemple de la plateforme de compostage territoriale, en page 28. Selon les compétences et les savoir-faire, des partenariats ont vu le jour avec différents interlocuteurs du territoire. Découvrez, par exemple, les regards croisés sur le projet de champ solaire, en page 32. Certains projets sont en cours de réalisation, d'autres sont encore au stade de la réflexion et de la recherche de partenaires pour porter les actions à mettre en œuvre.

L'ensemble des projets dont la finalité et le dénominateur commun sont la préservation de l'environnement représente un facteur de stimulation de l'économie locale et engage durablement le développement du territoire.

Autant de raisons qui poussent le Smictom à affirmer un fort volontarisme et à appréhender avec ambition ce tournant qui implique l'ensemble des acteurs et usagers du territoire : les communes, les entreprises, les associations et les habitants.

1. DU PROJET DE GESTION DES DÉCHETS AU PROJET DE TERRITOIRE

📍 Une plateforme de compostage territorial des biodéchets

Ce site de compostage sera une première sur le territoire. Il sera installé dans la commune de Guignen au lieu dit « la lande de Libourg » à 2,5 km au nord-ouest du bourg, où le centre de transfert des déchets collectés en porte-à-porte et valorisables est actuellement situé. Ce site comprend déjà des infrastructures de gestion des déchets (pont bascule, station de traitement).

Géographiquement, ce site dont le Smictom est propriétaire, se trouve au centre des différents gisements de déchets à composter :

- les déchets verts préalablement broyés pour limiter le transport des déchèteries du Smictom,
- les biodéchets collectés au porte-à-porte qui seront acheminés en même temps que les emballages ou les déchets résiduels avant leur transfert jusqu'au centre de transport.

Pour ce projet, la réglementation nous impose une distance minimum de 200 mètres des habitations les plus proches : la première se trouve à 356 mètres.

Trois postes seront créés pour le fonctionnement de cette plateforme. Avec ce procédé, un compost de qualité utilisable en agriculture biologique sera produit : 10 000 tonnes en entrée produisent 6 000 tonnes en sortie environ.



Photomontage du projet de site de compostage de biodéchets et de déchets verts, attenant à l'actuel centre de transfert des déchets

Choix du site : pré étude de faisabilité

6 sites potentiels ont été étudiés.

Le site retenu est celui qui comprend le moins d'habitations dans un rayon de 1 000 mètres et permet de réduire la circulation des camions.

L'implantation du projet sur un site « vierge » de toutes infrastructures aurait engendré un surcoût de 2,3 millions d'€ par rapport au site existant.

PAROLE AUX ÉLUS

Christian Leprêtre, vice-président du Smictom en charge des filières de valorisation



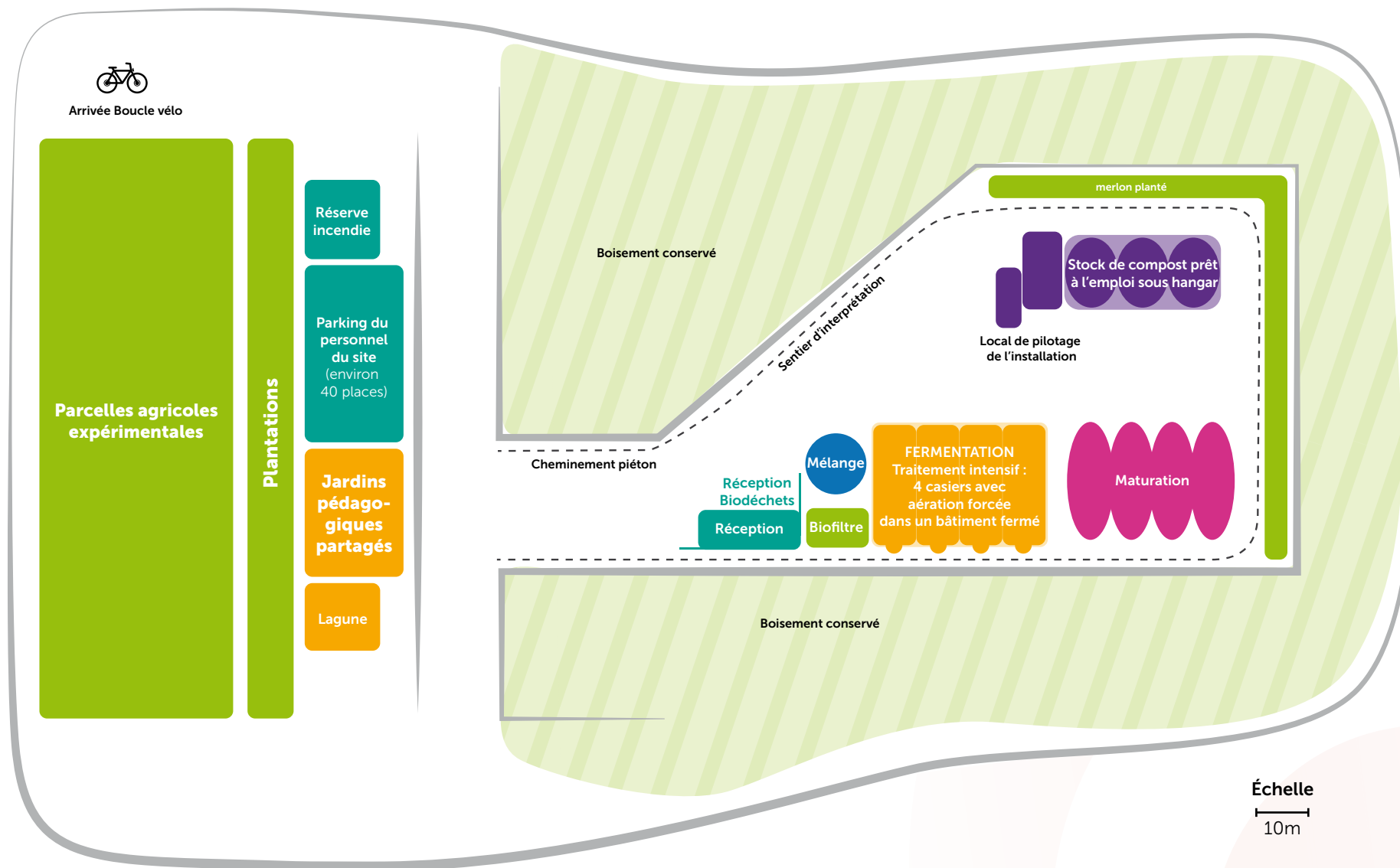
Quel est le principe de fonctionnement de la plateforme territoriale de compostage ?

La plateforme recevra les déchets verts et les biodéchets du territoire uniquement. Elle sera dimensionnée pour accueillir une production annuelle maximale de 10 000 tonnes. Ainsi chaque année, 3000 tonnes de biodéchets de la collecte en porte-à-porte et 7000 tonnes de déchets verts des déchèteries du territoire seront traités sur place. Les déchets seront mélangés et mis dans des casiers pendant 4 semaines pour le travail de fermentation, puis placés en andains pour la maturation durant 6 à 8 semaines. Une fois le compost réalisé, il sera stocké sous un hangar. La création de ce dispositif répond à la réglementation européenne et nationale. Il anticipe notamment certaines dispositions du Grenelle de l'environnement.

Quid du compostage domestique ?

L'objectif est de limiter les apports des usagers en continuant de favoriser les bonnes pratiques de jardinage (compostage, broyage et paillage *in situ*...) par nos actions d'information et de formation à différents niveaux (individuel, quartier, pied d'immeuble et bien sûr, les communes). Le site ne sera pas seulement une simple plateforme de compostage, il servira également d'outil pédagogique puisque nous l'avons également étudié pour recevoir du public. En ce sens, il sera aussi utile pour ceux qui veulent améliorer leur pratique du compostage.

Schéma d'aménagement de la plateforme de compostage territorial



🕒 Des parcelles expérimentales pour le développement d'une agriculture plus durable

L'objectif de la collectivité est de fournir un compost certifié utilisable en agriculture biologique, rendu possible par une qualité de collecte irréprochable et une gestion rigoureuse du site.

Sur la partie ouest du site de compostage, des parcelles agricoles expérimentales sont envisagées principalement pour démontrer aux agriculteurs l'intérêt du compost sur la structure des sols. Ce projet pourrait faire l'objet d'un partenariat avec l'école d'agronomie de Rennes notamment.

🕒 Des projets pédagogiques d'éducation à l'environnement autour des déchets et de l'énergie

Sur le plan pédagogique, des projets d'éducation à l'environnement ont été proposés lors de réunions de concertation portant sur :

- un partenariat avec la Maison des énergies au Moulin du Ritoire, à Lassy ;
- un chantier d'insertion pour l'entretien des espaces verts avec l'ACSOR (Communauté de communes du canton de Guichen).

La plateforme de compostage territorial des biodéchets disposera d'un cheminement piétonnier destiné à la découverte de l'équipement. Il y sera expliqué comment les déchets sont gérés sur le site. La création de jardins pédagogiques et de jardins partagés à proximité de la plateforme est également en réflexion. Ces jardins pourront être proposés notamment aux 33 salariés du site.

🕒 La boucle de l'énergie

Enfin, une boucle vélo, parcours d'interprétation autour du champ solaire et du site de compostage, accessible depuis les bourgs des communes environnantes, pourrait aussi être créée en liaison avec la Maison des énergies de Lassy et la voie verte Guer-Messac. Ce parcours comprendrait un balisage adapté et des tables d'interprétation pédagogiques d'éducation à l'environnement, voire des applications multimédia adaptées.

Des partenariats avec l'ACSOR et le pays touristique des portes de Bretagne pourraient être imaginés.

Ces projets, qui participent par ailleurs à la création et au renforcement de liens sociaux, répondent aussi aux exigences du Grenelle qui soulignent l'importance de favoriser et de développer les programmes d'éducation à l'environnement.

Prolongement : en lien avec le programme Leader du Pays des Vallons de Vilaine, le Smictom pourrait s'inscrire dans un programme européen sur la qualité du compost sous forme d'échanges d'expériences.

Le Smictom va s'appuyer sur la présence du site de compostage et le champ solaire pour conduire des opérations pédagogiques de sensibilisation au développement durable.

☉ Un champ solaire pour participer au développement et à la production locale d'énergie renouvelable

Ce projet, porté par la société Ker Heol, filiale du groupe breton Legendre, est situé à proximité du centre de transfert des déchets de Guignen. Les parcelles concernées correspondent à l'ancien Centre d'Enfouissement Technique des ordures ménagères fermé en 2002. Elles appartiennent au Smictom et sont exposées plein sud sur un terrain en pente idéalement positionné. L'aménagement et l'exploitation de cette centrale solaire au sol couvrira au total 7,9 hectares, sur un espace formant un L.

• Approche environnementale

L'installation de cette centrale photovoltaïque permettra de tirer parti d'un site dont les terres ne sont ni exploitables en agriculture, ni constructibles, pour de nombreuses années. L'idée est de réparer le préjudice écologique causé à la nature par l'exploitation du centre d'enfouissement en produisant une énergie propre et renouvelable. Cette nouvelle activité diminuerait l'impact des activités humaines sur l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles et en limitant l'usage d'autres sources de production d'énergie.

• Approche économique et sociale

La centrale participerait ainsi à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique de notre territoire en rapprochant les lieux de production des lieux de consommation.



Vues du futur champ solaire depuis les environs immédiats du site (Le Biffoué, La jambais...)

REGARDS CROISÉS

Acteurs et porteurs de projets donnent leur vision des projets d'aménagements : Vincent Graveleau d'Armorgreen pour le champ solaire, Emmanuel Lebrun, président de l'association Libre Canut et Bernard Gefflot, vice-président du Smictom, en charge de la commission déchets ménagers résiduels.



REDONNER DU SENS AUX QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'entreprise Armorgreen, acteur majeur du photovoltaïque dans le Grand Ouest, travaille au développement de l'énergie de demain : la fourniture de solutions en énergies renouvelables. À Guignen, elle conduit le projet de champ solaire lancé par le Smictom. Cette société, filiale du Groupe Legendre, souhaite favoriser l'émergence d'un nouveau modèle économique qui permette aux collectivités locales de devenir plus autonomes, moins dépendantes sur les questions énergétiques.

Pouvez-vous nous expliquer le positionnement d'Armorgreen ?

Vincent Graveleau : Cette orientation stratégique d'Armorgreen est née dans le cadre du développement des énergies renouvelables, que le Grenelle de l'environnement promeut.

Par ailleurs, au sein de l'entreprise, nous sommes convaincus que dans le domaine de l'énergie, les collectivités locales peuvent réduire leurs charges, leurs coûts de fonctionnement, en rapprochant les centres de production d'énergie des zones de consommation. D'où la création au sein d'Armorgreen d'une cellule de développement dédiée aux grands projets, basée à La Mézière, près de Rennes.

Comment le projet de champ solaire s'est-il inscrit dans la réflexion globale du Smictom concernant la gestion des déchets ?

Vincent Graveleau : Le Smictom n'a pas vocation à produire de l'énergie. Les élus ont donc lancé une consultation. Armorgreen s'est positionné en tant qu'acteur local et a remporté l'appel à projet. C'est ainsi que le Smictom, propriétaire des parcelles, a mis le foncier à notre disposition. Quand le champ solaire fonctionnera, le Smictom touchera un loyer durant toute la durée d'exploitation de la centrale permettant la valorisation d'un foncier dont la surveillance pendant 30 ans est à la charge de la collectivité.

Concrètement en quoi consiste le projet ?

Vincent Graveleau : Des études de faisabilité ont été conduites. Elles ont abouti à une demande de permis de construire et incluait une enquête publique. Depuis, un recours administratif porté par une association d'opposants au champ solaire nous a obligés à déposer une nouvelle demande de permis de construire. On est confronté comme dans beaucoup de territoires au rejet de projets d'aménagement

de proximité dont le principal argument des opposants consiste souvent à dire : « Ailleurs, mais pas chez moi ».

Il s'agit pourtant de répondre à des enjeux locaux, des sujets d'intérêt général ?

Vincent Graveleau : En effet, sans nier les préoccupations des riverains, les bénéfices pour la communauté sont multiples : la production locale d'électricité permet d'éviter la construction de lignes à haute tension, de développer le mix énergétique français.

Il faut arrêter de mettre la poussière sous le tapis. L'augmentation inéluctable du prix des énergies fossiles comme celle du prix du traitement des déchets va nous y conduire. Pour les territoires, la solution qui consiste à se tourner vers ses propres gisements d'énergie finira par s'imposer. C'est ce qu'on appelle la révolution de la « parité réseau ». La tendance va s'inverser d'ici 5 à 10 ans : les énergies fossiles vont augmenter et les énergies renouvelables grâce à l'évolution des technologies notamment, vont devenir plus abordables. Des projets comme celui du Smictom ont tout leur sens. Nous préparons aujourd'hui les solutions énergétiques de demain.

À vous entendre, les ponts entre énergie et déchets sont nombreux ?

Vincent Graveleau : Oui. D'abord, avec l'énergie comme avec les déchets, on dit bien que « le seul bon kWh est celui qui n'est pas produit ou pas consommé » comme « le seul bon déchet, est aussi celui qui n'est pas produit ». Quand pour les déchets, on parle de réduction à la source, pour l'énergie on parle de « sobriété ».

L'impératif, qui s'impose à l'énergie comme aux déchets, est la nécessité de changer notre regard. Il faut : « mieux consommer » au lieu de « produire plus ».

Quand on parle d'efficacité énergétique, pour faire des économies d'énergie et préserver les ressources non renouvelables, pour les déchets, il s'agit de les recycler pour économiser la ressource naturelle exploitée comme matière première et l'énergie utilisée dans les process lors de la fabrication des biens de consommation.

Un autre pont est celui de la nécessité pour l'énergie comme pour les déchets de produire localement sur des petites unités.

Enfin, le dernier pont que l'on peut faire, est la nécessité d'augmenter la part des énergies renouvelables, quand pour les déchets, il faut limiter le recours à l'incinération ou l'enfouissement pour privilégier le tri et la valorisation des déchets (recyclage, compostage, méthanisation).

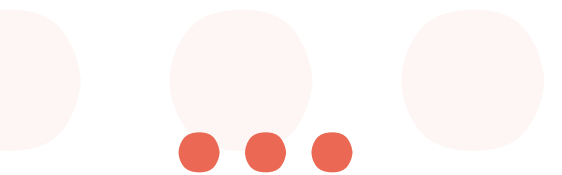
L'association Libre Canut a vu le jour dans le cadre d'une mobilisation citoyenne contre un projet de barrage. Après avoir été dans une dynamique d'opposition, elle s'est reconvertie pour agir, intervenir et participer à des animations. Elle est membre des réseaux Cohérence et Eaux et Rivières de Bretagne. Depuis l'Opération « Foyers témoins » organisée par le Smictom en 2008, l'association s'est impliquée dans la vie de la collectivité. Membre de différentes instances, elle a participé à la réflexion autour des projets de champ solaire et de site de compostage et elle siège au Comité Consultatif Local Déchets.

Pourquoi participer à la construction de ce nouveau schéma de collecte et de traitement ?

Emmanuel Lebrun : La gestion des déchets fait évidemment partie des centres d'intérêt d'une association environnementaliste et des enjeux contemporains de notre société. Il est pour nous fondamental d'accompagner, sinon stimuler ou co-construire la mise en œuvre de politiques ambitieuses à ce sujet. La réduction à la source et le recyclage en font partie. D'où notre implication. Nous considérons que nous avons tout à gagner à participer à ces instances de réflexion. Le Smictom nous entend, nous écoute. Nous pouvons faire avancer les projets. L'expérience montre que l'on peut aussi participer de manière constructive.

La voix des opposants n'est pas toujours celle de la majorité. Il faut faire primer l'intérêt général sur les intérêts particuliers.





Que pensez-vous du projet de territoire du Smictom ?

Emmanuel Lebrun : Nous avons exprimé clairement notre avis favorable à l'égard du champ solaire au sol puisque le terrain est inexploitable à titre agricole. Et nous sommes favorables au projet de plateforme de compostage territorial à la condition de poursuivre encore et toujours plus loin la promotion du compostage individuel sur notre territoire rural. Dans le cadre de la concertation, nous avons demandé que soient valorisés ces projets, en particulier le champ solaire, à titre pédagogique en lien, par exemple, avec la maison des énergies au Moulin du Ritoire, à Lassy. Nous soutenons toute opération qui peut jouer en faveur des enjeux de développement durable de notre territoire. C'est d'ailleurs pourquoi nous considérons comme un bien la mise en place de la redevance incitative ; la facture à la levée constituant sans doute le meilleur moyen d'éveiller les consciences des usagers et de réduire les déchets à la source. Chacun doit s'associer au travail de pédagogie nécessaire à la réussite de ces projets : les élus locaux ont une place essentielle pour y contribuer.

Bernard Gefflot, justement que pensez-vous du propos d'Emmanuel Lebrun ?

Bernard Gefflot : Nous savons désormais que nous devons traiter nos déchets localement, nous devons éviter de les envoyer à l'extérieur. Par ailleurs, nous possédons un site que nous pouvons valoriser. Il aurait été dommage de ne pas l'exploiter. En tant qu'élus, l'éducation à l'environnement est l'une de nos préoccupations. Elle doit commencer dès le plus jeune âge. Le Smictom intervient déjà souvent dans les écoles. Lorsque les sites seront en activité, nous allons pouvoir nous appuyer sur eux pour y conduire des opérations pédagogiques. Notre société aujourd'hui est composée de trois générations : l'une d'après guerre, économe, qui faisait attention, non dépensière, une seconde génération qui a profité des 30 glorieuses, dépensant sans compter, consommant et jetant sans réfléchir. Les générations suivantes, celle de nos enfants, et celle de nos petits-enfants doivent apprendre à raisonner à nouveau avec bon sens. Et pour cela les jeunes doivent apprendre d'où viennent les choses et où elles finissent. En somme, on dépense de l'argent pour acheter des produits, mais on oublie que la société en dépense aussi énormément pour traiter les déchets qu'ils deviennent. Or bon nombre d'entre eux peuvent trouver une seconde vie. C'est à cela que peut servir le site de compostage des biodéchets et le champ solaire où les enfants pourront apprendre à fabriquer du compost... Il faut, à travers ces expériences, leur apprendre à devenir responsables. On produit un déchet, on le gère jusqu'au bout et on évite de l'envoyer chez les autres.

Derrière la notion d'éducation, se cache la notion de responsabilisation. L'association Libre Canut au cours de la concertation a parlé de participation financière des citoyens au projet de champ solaire.

Qu'en pense Armorgreen? La société l'envisage-t-elle pour ce projet ?

Vincent Graveleau : Aujourd'hui, d'un point de vue investissement, le projet est ficelé. Nous ne cherchons pas d'investisseurs locaux. Mais nous allons le proposer. Les habitants pourraient participer à hauteur de leurs moyens à la production d'énergie locale. Cette démarche aurait surtout une vocation pédagogique. Non seulement on produirait et on consommerait localement l'énergie, mais l'investissement pourrait suivre le même chemin : faire en sorte que les retombées locales des taxes restent dans le giron local.

